

HONORAIRES

HONORAIRES TRANSACTION VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

Prix du Bien	Honoraires (TTC)
Jusqu'à 45000€	6000 €
De 45 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 350 000 €	6 %
De 350 001 € à 500 000 €	5 %
Au-delà de 500 001 €	4%

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014: «...» Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

Honoraires TTC. à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	12,67€ / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3,17 € / m ²

Honoraires TTC à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	12,67€ / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3,17 € / m ²
Frais d'entremise et de négociation	½ mois de loyer HC

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

L'IMMOBILIER GARANTI